

COMMUNE DE MISON
Note de présentation du Conseil Municipal

Séance du 6 juillet 2020 à 18 heures 00
Mairie de MISON

Secrétaire de la séance : ESTEVES Sylvie

Présents : Robert GAY, Didier CONSTANS, Marilyn RICHAUD, RE Jean Louis, Martine BENSO, Françoise BRENOT, Bruno MALGAT, Julien GIRAUD, Marion ISNARD, Olivier PARDIGON, Lydia FENOY, ESTEVES Sylvie

Présents non votants : Claire SAMUEL,

Absent(s) représenté(s) : Annie RUELLAN par Bruno MALGAT

Excusé(s) : Clément MERLIN, Thomas DOUSSOULIN, Robert DANIEL

Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 15 juin 2020
- Approbation des comptes de gestion 2019
- Vote des comptes administratifs 2019
- Affectation des résultats 2019
- Subventions aux associations pour 2020
- Budgets primitifs 2020
- Tarifs Service ADS 2020 - autorisation de signature avenant
- Questions diverses :

Etat Civil :

Mariage

PONS Franck et DUPERREX Christine, le 29 juin 2020.

Arrêtés :

➤ **Arrêtés relatifs à l'urbanisme :**

2019-52 : Accord DP 004 123 20 C0010 Construction d'une piscine de 36 m² aux Œufs

2019-53 : Accord DP 004 123 20 C0011 pose de panneaux solaire sur toiture 6 m² 2019-66 : Accord PA 004 123 19 C0001 5 lots en vue de 5 habitations

2019-70 : Accord DP 004 123 20 C0007 Réhabilitation d'une toiture avec PST et tuiles

2019-72 : Arrêté d'alignement vente H2P / SPISSVITZEFF

2019-73 : Arrêté d'alignement vente H2P / PAPA

➤ **Autres Arrêtés :**

2019-51 : Arrêté nommant membres extérieurs CCAS

2019-54 à 65 : Arrêtés de reclassement et d'avancement d'échelon de 6 agents

2019-67 : Arrêté de mise en congé pour accident de service d'un agent communal

2019-68 : Arrêté de nomination par voie de mutation d'un attaché territorial

2019-69 : Arrêté interdiction de stationnement ancienne Ecole (Juillet ALSH)

2018-71 : Arrêté de mise en congé ordinaire d'un agent communal

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 15/06/2020 :

Le Maire rappelle que le compte rendu du conseil du 15 juin 2020 a été envoyé à chaque conseiller le 16/06/20 et qu'aucune remarque n'est parvenue en mairie. Il constate qu'il n'y a pas de remarque en séance et propose son adoption.

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 13

Affaires soumises à délibération:

Approbation des comptes de gestion 2019

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-21, L. 2343-1 et 2 et D. 2343-1 à D.2343-10,

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2019 a été réalisée par le receveur en poste à Sisteron et que les comptes de gestion pour le budget principal, le budget eau et le budget cimetières établis par ce dernier sont conformes aux comptes administratifs de la commune.

CONSIDERANT l'identité de valeur entre les écritures des comptes administratifs du maire et les écritures des comptes de gestion du receveur,

PROPOSE

D'ADOPTER les comptes de gestion du receveur pour l'exercice 2019 dont les écritures sont conformes à celles des comptes administratifs pour le même exercice.

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 13

Vote des comptes administratifs 2019

Le vote du compte administratif vise à apprécier l'exécution du budget 2019 et à arrêter ses comptes en application des dispositions des articles 1612-12 du CGCT, et 9 de la loi du 2 mars 1982.

Vu les articles L1612-12 à 14 et L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'arrêté des comptes communaux,

Vu l'instruction budgétaire M14 et M40 modifiée des communes et de leurs établissements publics administratifs,

Vu la commission des finances du 29/06/2020,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur le Maire, Robert GAY,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Sous la Présidence de Monsieur Didier CONSTANS, 1er adjoint, Monsieur le Maire s'étant retiré de la séance,

PROPOSE

ARTICLE 1 : DE DONNER ACTE à monsieur le Maire de la présentation faite du compte administratif de l'exercice 2019 du budget général, eau et cimetière, lesquels peuvent se résumer ainsi :

CA Général Exercice 2019						
	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	117 853.73			468 150.83	117 853.73	468 150.83
Opérations exercice	607 597.63	578 776.62	1 326 687.87	1 507 823.92	1 934 285.50	2 086 600.54
Total	725 451.36	578 776.62	1 326 687.87	1 975 974.75	2 052 139.23	2 554 751.37
Résultat de clôture	146 674.74			649 286.88		502 612.14
Restes à réaliser	312 749.63	344 014.12			312 749.63	344 014.12
Total cumulé	459 424.37	344 014.12		649 286.88	312 749.63	846 626.26
Résultat définitif	115 410.25			649 286.88		533 876.63

CA Eau Assainissement 2019						
	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	105 605.14				105 605.14	
Opérations exercice	168 950.25	297 723.38	221 033.12	243 580.35	389 983.37	541 303.73
Total	274 555.39	297 723.38	221 033.12	243 580.35	495 588.51	541 303.73
Résultat de clôture		23 167.99		22 547.23		45 715.22
Restes à réaliser	97 226.54	119 553.34			97 226.54	119 553.34
Total cumulé	97 226.54	142 721.33		22 547.23	97 226.54	165 268.56
Résultat définitif		45 494.79		22 547.23		68 042.02

CA CIMETIERE 2019						
	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	26 400.00		4 850.80		31 250.80	
Opérations exercice	20 218.20	8 137.38	28 355.58	30 368.20	48 573.78	38 505.58
Total	46 618.20	8 137.38	33 206.38	30 368.20	79 824.58	38 505.58
Résultat de clôture	38 480.82		2 838.18		41 319.00	
Restes à réaliser						
Total cumulé	38 480.82		2 838.18		41 319.00	
Résultat définitif	38 480.82		2 838.18		41 319.00	

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion relatives aux reports à nouveau, aux résultats de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 12

Affectation des résultats 2019

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L-2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice,

Vu les comptes administratifs 2019 et le comptes de gestion 2019 précédemment adoptés,

Considérant que le solde entre les dépenses et les recettes réalisé en 201 sur la section de fonctionnement des budgets communal, eau et cimetière a donné lieu aux résultats suivants :

Résultat Budget principal : 649 286.88 €

Résultat Budget eau : 22 547.23 €

Résultat Budget Cimetière : - 2 838.18 €

Considérant les dépenses à couvrir en fonctionnement et en investissement,

PROPOSE

DE DECIDER d'affecter les résultats tels que présentés dans le tableau ci-dessous:

BUDGET PRINCIPAL	
Résultat cumulé au 31/12/2019	649 286.88
A.EXCEDENT AU 31/12/2019	649 286.88
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	115 410.25
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créiteur - lg 002)	533 876.63
B.DEFICIT AU 31/12/2019	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT	
Résultat cumulé au 31/12/2019	22 547.23
A.EXCEDENT AU 31/12/2019	
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	22 547.23
B.DEFICIT AU 31/12/2019	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

BUDGET CIMETIERE/CAVEAU	
Résultat cumulé au 31/12/2019	-2 838.18
A.EXCEDENT AU 31/12/2019	
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	
B.DEFICIT AU 31/12/2019	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 13

Subventions aux associations pour 2020

Après recensement des différentes demandes, la commission des finances réunie le 29 juin 2020, propose d'attribuer des subventions aux associations selon la liste ci-jointe.

Bénéficiaires	
A.T.M (arts théâtre monument)	100 €
ADMR	10 000 €

AMIS ON FAIT LA FETE	8 500 €
ANCIENS COMBATTANTS	150 €
APE	1 000 €
Atelier Théâtre Horloge Parlante	500 €
BOUCHON D AMOUR	500 €
CCM	300 €
COS Mison	1 600 €
C.O.S POMPIERS SISTERON	150 €
COOPERATIVE SCOLAIRE 21€/ELEVE	1 800 €
CROIX ROUGE	200 €
FNACA SISTERON	100 €
FOOTBALL CLUB MISON	1 000 €
LES CH'TIS D'ICI ET D'AILLEURS	500 €
LIGUE CONTRE LE CANCER	500 €
LIRE A MISON	1 000 €
LPO	200 €
MJC LARAGNE	300 €
OUBLIES DE BRAMAFAN	0 €
PASSION VIEILLES ROUES	1 500 €
PREVENTION ROUTIERE	300 €
RESTOS DU CŒUR	1 000 €
SECOURS CATHOLIQUE	100 €
SOUVENIR Français	100 €
BIBLIO PEDAGOGIQUE F.RICHAUDEAU (SISTERON)	100 €

Conformément à l'article L. 2131-11 du code général des collectivités territoriales, les conseillers membres actifs d'associations ne prennent pas part au vote concernant leur association.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis de la Commission Finance du 29 juin 2020,
Vu le Budget Primitif 2020,

Etant précisé que Didier CONSTANS, Martine BENSOU, Jean-Louis RE, Daniel ROBERT, Françoise BRENOT, Annie RUELLAN, ne peuvent pas prendre part au vote pour les associations dans lesquels ils ont intérêts à savoir respectivement : Amis On Fait la Fête, Football Club de Mison, Arts Théâtre Monuments et Lire à Mison, ADMR, Mison Partage.

PROPOSE

DE DECIDER de l'attribution des subventions aux associations conformément à la liste ci-avant,
DE PRECISER que ces dépenses figurent à l'article 6574 du Budget Communal,
D'AUTORISER Monsieur le Maire à ordonnancer les subventions aux associations locales sur les bases définies ci-dessus,
D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les conventions subséquentes.

Vote / Contre : 0 Abstention : 6 Pour : 7

Budgets Primitifs 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction M14,

Vu l'adoption du compte de gestion et du compte administratif 2019,

Vu la décision d'affectation des résultats 2019,

Vu les taux communaux des impositions locales adoptés en cette séance du 15/06/2020 pour l'année 2020,

Vu la commission des finances du 29/06/2020,

Vu le projet de budget primitif 2020 présenté par Monsieur le Maire,

Le maire rappelle que ces budgets ont été présentés à madame la Trésorière de Sisteron le 01/07/2020 et il propose aux conseillers :

- d'APPROUVER les budgets primitifs de la commune qui s'équilibre comme suit :

Budget	Caveaux	Budget de l'Eau	Budget Principal
Fonctionnement	2 838.18 €	272 475.56 €	2 013 746.63 €
Investissement	38 480.82 €	410 854.87 €	1 524 090.48 €
	41 319.00 €	683 330.43 €	3 537 837.11 €

Vote /

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 13

Tarifs Service ADS 2020 - autorisation de signature avenant

Vu la loi n°2014-366 pour l'accès au logement et un urbanisme Rénové (ALUR) du 24 mars 2014,

Vu l'article I, 5211-4-2 du CGCT,

Vu l'article R423-15 du code de l'urbanisme,

Une convention entre la communauté de communes du Sisteronais-Buech et la mairie de Mison a été signée pour la gestion d'un service commun ADS (Administration du Droit des Sols) depuis le 1^{er} janvier 2018 en lieu et place du service instructeur effectuée par les DDT.

L'annexe 1 de cette convention fixe les montants tarifaires du service.

Ainsi qu'il est prévu dans la convention et par délibération du conseil communautaire en date du 17 décembre 2019, la CCSB porte modification de l'annexe 1 à cette convention.

Le bilan financier de fonctionnement du service pour l'année 2019 montre que la participation de la CCSB a été, en réalité, plus élevé dans la convention.

Par ailleurs, la commune de Val de Buech Méouge a annoncé son intention de ne plus faire appel au service commun ADS à compter du 1^{er} janvier 2020. La perte de recettes liées à ce retrait est estimée à 6000 €.

De ce fait, pour 2020, le bureau de la CCSB a proposé de réévaluer la tarification du service ainsi qu'il suit, afin de se rapprocher du principe de répartition initialement prévu.

	Tarifs actuels	Nouveaux tarifs au 01/01/2020
Certificat d'urbanisme A	28 €	31 €
Certificat d'urbanisme B	85 €	93 €
Déclaration Préalable	100 €	108 €
Permis de démolir	113 €	124 €

Permis de Construire	141 €	155 €
Permis d'aménager	212 €	232 €
Autorisation de travaux	95 €	108 €
Demande de prorogation, de retrait ou transfert	10 €	10 €

Cette modification implique la mise à jour de l'annexe1 à la convention de mutualisation relative à l'organisation du service.

Oùï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve par avenant la modification de l'annexe 1 de la convention relative à l'organisation du service ADS commun conformément à la proposition ci-dessus
- Autorise le maire à signer cet avenant.

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 13

Informations Diverses :

- Le prochain CM aura lieu le 10/07/2020 à 19h30 pour l'élection des délégués et suppléants pour les sénatoriales du mois de septembre.

La séance est close à 21h00.